

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION DE OISEMONT



## 02\_01\_PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES




# PLUi - RÉGION DE OISEMONT

---

Procédure	Date d'arrêt	Date d'approbation
Élaboration du PLUi	07/07/2025	02/02/2026

*Vu pour être annexé à la délibération n° 13/2026 du 02/02/2026 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de la Région de Oisemont.*  
*Fait à Poix-de-Picardie.*  
*Le président de la communauté de communes Somme Sud-Ouest*



NB. Tous les articles cités en référence au code de l'urbanisme ou à tout autre code sont ceux en vigueur à la date d'approbation du PLUi.

## PRÉAMBULE

### AXE 1. TIRER PARTI DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE OISEMONT

Orientation 1 – Promouvoir la situation géographique de la Région de Oisemont entre Amiens, Abbeville et Rouen

Orientation 2 – Faire de la proximité des « Territoires d'industrie » Vallée de la Bresle – Vimeu et Baie de Somme – Ponthieu-Marquenterre un atout

Orientation 3 – Affirmer le positionnement rétro-littoral et améliorer la connexion vallées de la Bresle et du Liger – vallée de la Somme

Orientation 4 – Conforter le bassin de vie de Oisemont

Orientation 5 – Organiser les complémentarités et l'accessibilité aux pôles de commerces et services situés aux franges du territoire

### AXE 2. ACCROÎTRE LA QUALITÉ RÉSIDENIELLE DES COMMUNES

Orientation 1 – Revitaliser les centres-bourgs de Oisemont et Senarpont

Orientation 2 – Renforcer le rôle de Senarpont dans l'offre d'équipements et de services du territoire

Orientation 3 – Revaloriser le cadre urbain, bâti et paysager des communes

Orientation 4 – Produire une offre d'habitat diversifiée, en œuvrant prioritairement dans l'existant

Orientation 5 – Favoriser les mobilités alternatives aux déplacements motorisés à toutes les échelles

### AXE 3. MÉNAGER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Orientation 1 – Sauvegarder et consolider les composantes écologiques et paysagères de la trame verte et bleue, à toutes les échelles de territoire

Orientation 2 – Valoriser les patrimoines ruraux

Orientation 3 – Réduire les besoins énergétiques et diversifier les potentiels de production d'énergie renouvelables

Orientation 4 – Maîtriser le risque ruissellement

Orientation 5 – Contribuer à la pérennité des exploitations agricoles et accompagner la diversification

Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

## 1. Références législatives

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

[...] »

## 2. Liens du PADD avec les autres documents du Plan local d'urbanisme intercommunal

**Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est l'une des cinq pièces obligatoires du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).**

Les autres documents obligatoires du PLUi sont :

- le rapport de présentation ;
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- le règlement écrit et graphique ;
- les annexes du PLUi..

Les différentes pièces du PLUi de la Région de Oisemont et leur articulation sont présentées dans le rapport de présentation.

Le PADD est la clef de voûte du PLUi : il est l'expression d'un projet collectif, au sein duquel toutes les communes de la Région de Oisemont, dans leur diversité, trouvent leur place, pour y jouer un rôle à la mesure de leurs atouts et potentialités, et tirer profit des complémentarités qu'elles ont choisi de renforcer et/ou développer.

Le PADD décrit l'« itinéraire général », celui qui fixe l'ambition et les directions dans lesquelles le territoire souhaite orienter ses actions. Les principales tendances d'évolution du territoire mises en exergue par le diagnostic, essentielles et significatives, porteuses d'enjeux pour la Région de Oisemont, fondent le PADD.

## 3. Le projet de territoire de la communauté de communes Somme sud-ouest

Sans en être une déclinaison pure et simple, le PADD du PLUi, et plus largement le PLUi dans son ensemble, exprime la contribution de la Région de Oisemont au projet de territoire porté par la communauté de communes Somme sud-ouest.

Le projet de territoire de la CC2SO décline 4 axes thématiques et 1 axe transversal :

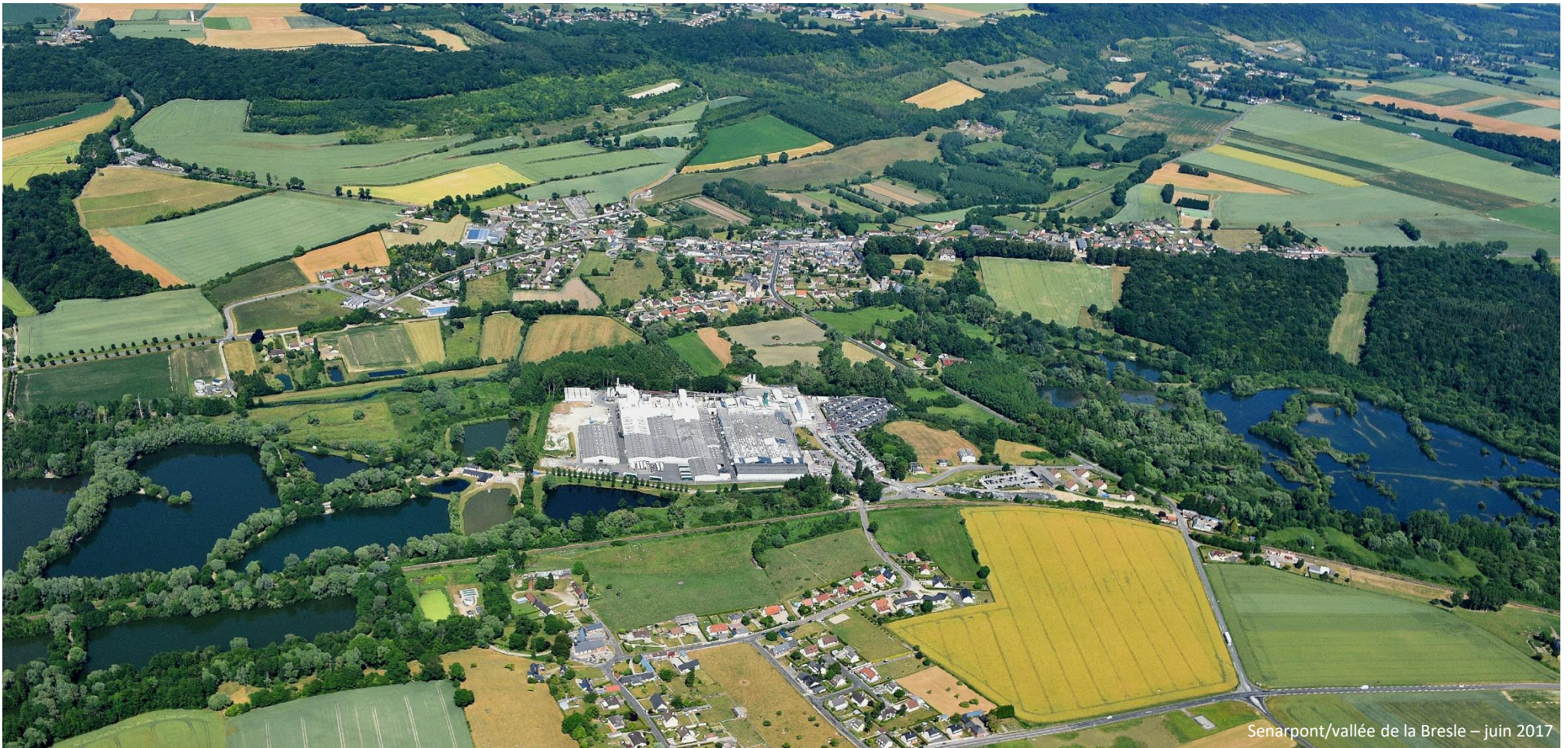
- 1. Améliorer l'attractivité économique de la communauté de communes et veiller à un développement économique équilibré et diversifié sur le territoire :**
  - Favoriser l'implantation des entreprises
  - Soutenir l'économie de proximité
- 2. Favoriser le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire**
  - Développer l'urbanisme et l'habitat de façon raisonnée et cohérente
  - Répondre quantitativement et qualitativement aux différents besoins en logements
- 3. Assurer le maintien et le développement des services à la population, notamment la mobilité pour tous et partout**
  - Offrir des services publics de qualité
  - Développer une mobilité plus respectueuse et durable
- 4. Préserver et valoriser l'environnement, les paysages ainsi que les potentiels de nature dans une perspective touristique**
  - Préserver la qualité de l'environnement et des paysages
  - Développer le tourisme tout en préservant le caractère agricole du territoire

Axe transversal : Exposer, entraîner, vérifier, progresser



## 4. Rappel des enjeux priorités issus du diagnostic

1. La qualité, dans sa diversité, du cadre de vie villageois
2. La diversification de l'offre de logements
3. La réhabilitation du bâti ancien
4. L'amélioration de la qualité résidentielle de Oisemont, pôle principal, au bénéfice de l'attractivité du territoire
5. La requalification de Senarpont, pôle secondaire à l'échelle des vallées de la Bresle et du Liger
6. Les interactions entre le territoire et ses vallées
7. La mise en réseau et le développement des services
8. L'accroissement du potentiel économique, commercial et touristique du territoire
9. La conciliation des dynamiques agricoles et des ambitions de valorisation et de développement du territoire
10. Le développement des pratiques alternatives à l'usage de la voiture dans les déplacements du quotidien



## TIRER PARTI DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE OISEMONT

## Tirer parti de la situation géographique de la Région de Oisemont

La Région de Oisemont se situe à l'articulation immédiate des aires d'attraction des villes<sup>1</sup> (AAV 2020) d'Amiens, Abbeville et Blangy-sur-Bresle, sans pour autant être pleinement dépendante des bassins d'emploi et de vie que ces trois villes structurent.

À une échelle plus large, la Région de Oisemont profite de la proximité des bassins d'emplois des Villes Sœurs (Eu – Le Tréport en particulier ; Glass Vallée), du Vimeu industriel (Fruville-Escarbotin – Fressenneville – Feuquières-en-Vimeu) voire de Neufchâtel-en-Bray. Elle n'est par ailleurs qu'à quelques encablures de la mer, tant par la D936 (Oisemont) que par la D1015 (route historique de Paris à la mer, passant par Senarpont) et aux portes du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime.

Sans faire de ces proximités l'atout irréfutable d'un changement de trajectoire du territoire, elles n'en sont pas moins, couplées avec l'ambition d'accroissement de la qualité résidentielle des communes et une attention plus grande à la valorisation du cadre de vie, un argument en faveur de dynamiques plus soutenues en termes de démographie, d'accès aux équipements et aux services, d'économie de proximité, de tourisme local, etc. en cohérence avec les ambitions portées par la CC2SO.

**La Région de Oisemont est un territoire agricole qui entend, en exploitant mieux ces proximités, retrouver un équilibre vertueux en termes d'aménagement et de développement** : une croissance démographique mesurée mais positive ; un cadre et des conditions de vie valorisés et valorisants ; un accès équitable à des équipements et services diversifiés ; une économie de proximité soutenue par des pratiques ancrées sur le territoire et davantage de tourisme local ; une attention portée aux ressources et aux risques.

### ➤ Orientation 1

Promouvoir la situation géographique de la Région de Oisemont entre Amiens, Abbeville et Rouen

### ➤ Orientation 2

Faire de la proximité des « Territoires d'industrie » Vallée de la Bresle – Vimeu et Baie de Somme – Ponthieu-Marquenterre un atout

### ➤ Orientation 3

Affirmer le positionnement rétro-littoral et améliorer la connexion vallées de la Bresle et du Liger – vallée de la Somme

### ➤ Orientation 4

Conforter le bassin de vie de Oisemont

### ➤ Orientation 5

Organiser les complémentarités et l'accessibilité aux pôles d'emplois, de services et d'équipements situés aux franges du territoire

<sup>1</sup>Aire d'attraction des villes (Insee) : L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.



## Orientation 3 – Affirmer le positionnement rétro-littoral et améliorer la connexion vallées de la Bresle et du Liger – vallée de la Somme

La Région de Oisemont profite de deux ouvertures sur le littoral : la première en étant connectée, via la Voie verte du Vimeu à l’Airaines, à la vallée de la Somme vers Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy ; la seconde, par la vallée de la Bresle, vers Mers-les-Bains, Eu et Le Tréport.

Ces destinations, ainsi que Cayeux-sur-Mer/Le Hourdel et Ault, accueillent chaque année de nombreux touristes sur une période allant dorénavant d’avril à octobre. S’il ne s’agit évidemment pas de concurrencer le littoral, acteurs publics et privés de la Région de Oisemont ont une carte à jouer pour capter une partie de ce flux, permettant en particulier de soutenir l’économie locale.

Dans cette perspective, en cohérence avec les actions déjà portées par la CC2SO, le pôle métropolitain du Grand Amiénois et les gestionnaires de réseaux et sites touristiques, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont entendent :

- **Objectif 3.1** : améliorer la visibilité et l’accessibilité de la voie verte du Vimeu à l’Airaines (Rambures, Oisemont)
- **Objectif 3.2** : améliorer les connexions à l’itinéraire du GR de Pays des Forêts de Haute-Normandie et au Chemin entre Verre et Mer (Gamaches) depuis les communes de la vallée de la Bresle
- **Objectif 3.3** : prendre appui sur les communes supports de dynamiques pour ouvrir le territoire vers l’extérieur, dans une perspective touristique : Rambures, Fontaine-le-Sec, communes des vallées de la Bresle et du Liger
- **Objectif 3.4** : valoriser, compléter et entretenir le réseau de chemins de randonnée et d’itinéraires cyclables, en complémentarité avec les actions portées par le Département
- **Objectif 3.5** : soutenir le développement d’une offre d’hébergement et de restauration de qualité et valorisant le patrimoine bâti

## Orientation 4 – Conforter le bassin de vie de Oisemont

Le quotidien des habitants de la Région de Oisemont s’organise autour de quatre bassins de vie<sup>1</sup> : celui de Oisemont, majoritairement ; celui d’Aumale pour les communes du sud-est du territoire ; enfin, de façon plus marginale, ceux de Blangy-sur-Bresle et d’Airaines.

Si Oisemont continue de structurer un bassin de vie dont le périmètre s’étend, au nord, au-delà de la CC2SO, son rayonnement s’est quelque peu atténué ces dernières années. Or, au regard de la dynamique démographique de la commune, et plus généralement de la Région de Oisemont, la fréquentation des commerces, services et équipements oisemontais par les habitants des communes périphériques est une des conditions de leur maintien.

C’est pourquoi, en s’engageant notamment dans une démarche de revitalisation<sup>2</sup>, la CC2SO et la commune de Oisemont entendent :

- **Objectif 4.1** : enrayer la dévitalisation commerciale du centre-bourg, et requalifier le plateau commercial
- **Objectif 4.2** : maintenir l’offre d’équipements et services, marchands et non marchands
- **Objectif 4.3** : améliorer les conditions d’accessibilité au centre-bourg
- **Objectif 4.4** : permettre au territoire, et plus particulièrement à Oisemont, de contribuer à la dynamique intercommunale en matière d’accueil d’activités économiques et artisanales, en s’appuyant sur les objectifs du SCOT

---

<sup>1</sup>Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. (Insee)

<sup>2</sup>Depuis 2020, Oisemont est labellisée « Petite ville de demain »

# AXE 1

# PLUi - RÉGION DE OISEMONT

## Orientation 5 – Organiser les complémentarités et l’accessibilité aux pôles d’emplois, de services et d’équipements situés aux franges du territoire

C’est l’un des objectifs portés par le Plan de mobilité rurale approuvé par le Pôle métropolitain du Grand Amiénois en novembre 2019.

En effet, il s’agit de répondre à l’insuffisance ou l’inadéquation de la desserte en transports collectifs du territoire, ainsi qu’aux difficultés d’accès aux établissements scolaires pour les lycéens des communes de la Région de Oisemont (absence de lignes régulières, temps de trajet (jusqu’à 2h30 par jour), niveau de desserte en particulier). Or, si c’est avant tout un frein à la poursuite des études pour les jeunes du territoire, c’est également un frein à son attractivité résidentielle.

Il s’agit donc d’améliorer, tous modes confondus et pour tous les publics, et en coopération avec les autres acteurs compétents, les conditions d’accès aux pôles d’emplois, de services et d’équipements dont la proximité pourrait, à l’avenir, faciliter les déplacements quotidiens des habitants de la Région de Oisemont, et de fait son attractivité résidentielle.

**A - COMMUNIQUER SUR L’OFFRE DE MOBILITÉ ET ENCOURAGER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES**

**D - FACILITER LA MOBILITÉ DES PERSONNES PEU MOBILES OU PEU AISÉES**

**E - CRÉER UN TERRAIN FAVORABLE À UN MOINDRE RECOURS À LA VOITURE SOLO ET AUX VÉHICULES THERMIQUES**

**B - DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS INTERNES À SOMME SUD-OUEST**

**Diversifier les moyens d’accès**

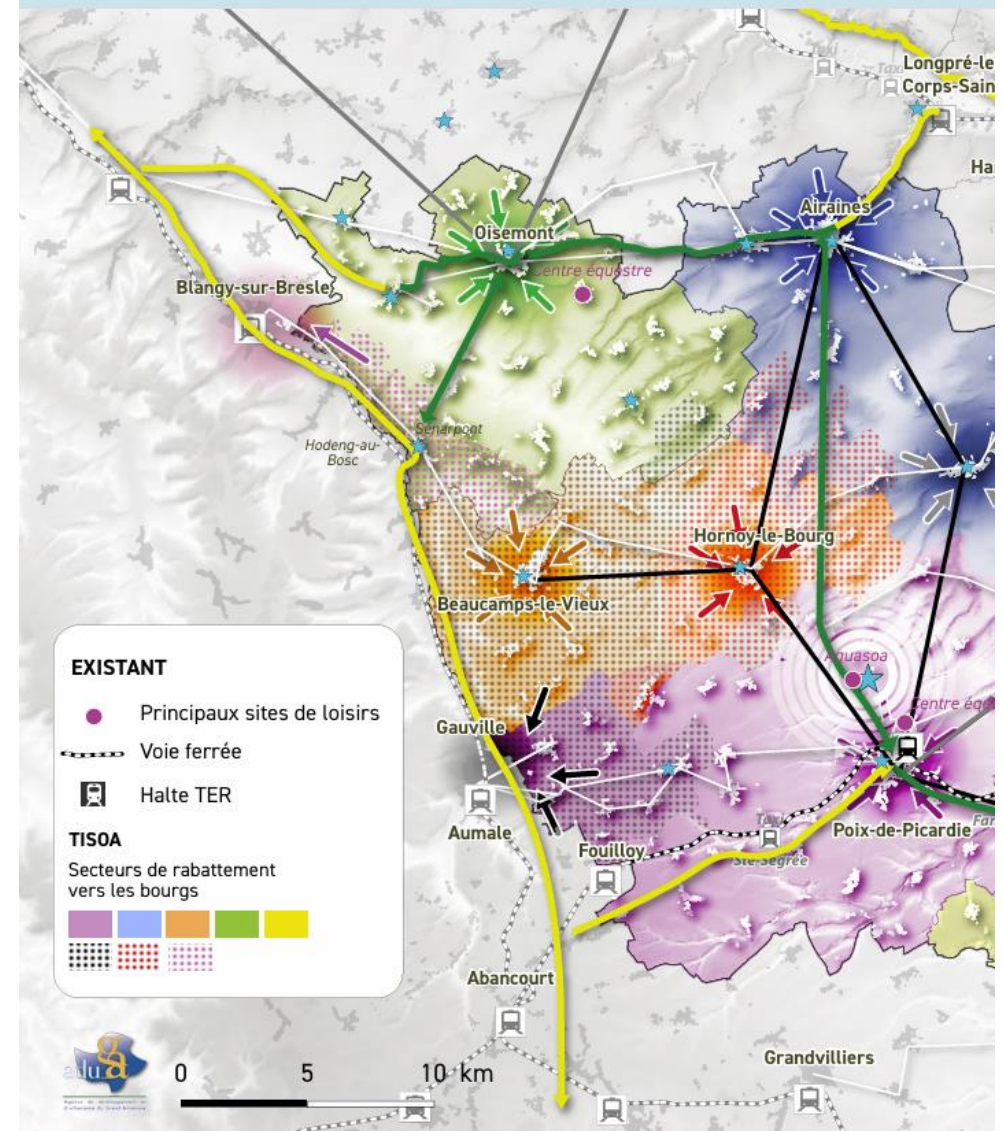
- Aux bourgs depuis les communes proches (TISOA, marche, vélo, autopstop)
- À Aquasoa /ZAC de la Mine d’Or (TISOA, marche, vélo, autopstop)
- Entre les bourgs (TISOA, autopstop)
- Aux sites touristiques et de loisirs (vélo)

**Créer des conditions favorables à la marche et au vélo dans les bourgs et villages**

**C - AMÉLIORER LES RELATIONS EN LIEN AVEC L’EXTÉRIEUR EN DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS**

- Améliorer les liaisons cyclables en lien avec l’extérieur
- Améliorer l’offre de transports collectifs en lien avec l’extérieur
  - ferroviaire
  - routière régionale
  - Tisoa
- Créer ou matérialiser des aires de covoiturage
  - principales
  - secondaires
- Organiser l’intermodalité
  - autour des arrêts de transports collectifs et des aires de covoiturage
  - avec le BHNS

## LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE DU PMRu [extrait]





## ACCROÎTRE LA QUALITÉ RÉSIDENTIELLE DES COMMUNES

## Accroître la qualité résidentielle des communes

La Région de Oisemont est un territoire peu dense, organisé autour de Oisemont (1 130 hbts), pôle principal, et Senarpont (628 hbts), pôle secondaire jouant un rôle de proximité pour les communes des vallées de la Bresle et du Liger. L'étude « *Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?* » réalisée par l'INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT a de fait qualifié **Oisemont** de « **centre intermédiaire d'équipements et de services<sup>1</sup>** » (à l'instar de communes de plus de 2 000 habitants telles que Gamaches, Blangy-sur-Bresle, Airaines, Poix-de-Picardie), et **Senarpont** de « **centre local d'équipements et de services<sup>1</sup>** » (à l'instar de communes telles que Bouttencourt (929 hbts), Beaucamps-le-Vieux (1 448 hbts), Hornoy-le-Bourg (1 660 hbts) ou Molliens-Dreuil (943 hbts)).

Conforter Oisemont et Senarpont dans leurs rôles respectifs, au bénéfice des habitants de l'ensemble des communes de la Région de Oisemont, est donc essentiel et impose, outre la consolidation de leurs dynamiques intrinsèques, que l'aménagement de chaque commune de la Région de Oisemont soit pensé, organisé en considérant et mettant en valeur les atouts dont chacune dispose, au premier rang desquels la possibilité d'offrir un véritable cadre de vie villageois à distance raisonnable (en temps et en moyens d'accès) d'équipements, services, publics et marchands, et de pôles d'emplois.

**Sans renier ce qui fait l'identité de la Région de Oisemont, voire son authenticité, les communes entendent porter une attention plus grande à l'aménagement des espaces publics de cœur de village ; à la réhabilitation, qualitative, du patrimoine bâti, public et privé, monumental comme ordinaire ; à la préservation des patrimoines paysagers ; etc.**

Elles ambitionnent ainsi, en s'appuyant sur les ressources et moyens dont elles disposent mais aussi sur les leviers que sont les compétences et politiques publiques portées par la CC2SO, de proposer une alternative résidentielle choisie et soutenable pour les ménages comme pour le territoire.

### ➤ Orientation 1

Revitaliser les centres-bourgs de Oisemont et Senarpont

### ➤ Orientation 2

Renforcer le rôle de Senarpont dans l'offre d'équipements et de services du territoire

### ➤ Orientation 3

Revaloriser le cadre urbain, bâti et paysager des communes

### ➤ Orientation 4

Produire une offre d'habitat diversifiée, en œuvrant prioritairement dans l'existant

### ➤ Orientation 5

Favoriser les mobilités alternatives aux déplacements motorisés à toutes les échelles

---

<sup>1</sup>Centre local d'équipements et de services : offre composée autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité (coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment).

Centre intermédiaire d'équipements et de services : une offre enrichie autour d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien (offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée, etc.)

### Orientation 1 – Revitaliser les centres-bourgs de Oisemont et Senarpont

Oisemont et Senarpont présentent des signes évidents de dévitalisation alors même qu'elles concentrent nombre des équipements et services, publics et marchands, dont bénéficient les communes du territoire et au-delà : diminution et vieillissement prononcé de la population, vacance commerciale et résidentielle, manque d'entretien du bâti, etc. Elles ont par ailleurs en commun d'être traversées par deux départementales (D936 et D1015) dont le trafic impacte fortement la sécurité et le confort de vie en centre-bourg et contraint, en particulier pour Oisemont, les possibilités de réaménagement.

Oisemont a par ailleurs vu s'élargir le périmètre d'implantation du commerce de proximité vers la voie de contournement, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'image que renvoie aujourd'hui la traversée du centre-bourg par la D936.

Afin d'enrayer ces phénomènes, la CC2SO et les communes de Oisemont et Senarpont entendent :

- ✎ **Objectif 1.1** : requalifier les entrées et traversées de bourgs (D936 et D1015) dans la perspective d'apaiser la circulation automobile et d'améliorer la qualité des espaces publics contigus
- ✎ **Objectif 1.2** : améliorer les conditions de sécurité et de confort des déplacements non motorisés dans les centres-bourgs et leur accessibilité
- ✎ **Objectif 1.3** : repenser le stationnement en lien avec la requalification globale des espaces publics
- ✎ **Objectif 1.4** : réhabiliter le parc de logements anciens, en agissant en particulier sur la résorption de la vacance
- ✎ **Objectif 1.5** : investir et réhabiliter le patrimoine en friche
- ✎ **Objectif 1.6** : soutenir le commerce de proximité, et conforter les marchés de plein vent



Cellules commerciales vacantes dans le centre-bourg de Oisemont – mai 2022

## Orientation 2 – Renforcer le rôle de Senarpont dans l'offre d'équipements et de services du territoire

Deux entités géographiques principales composent le territoire de la Région de Oisemont et structurent les pratiques quotidiennes des habitants : le plateau agricole autour de Oisemont ; les vallées de la Bresle et du Liger. Si les habitants du plateau se tournent prioritairement vers Oisemont, ceux des vallées de la Bresle et du Liger trouvent à Senarpont une offre d'équipements et de services de proximité complémentaire de celles de Oisemont ou Blangy-sur-Bresle.

Au-delà, Senarpont a une carte à jouer par sa proximité à Hodeng-au-Bosc (76), commune qui accueille l'un des deux sites de production de la verrerie Pochet du Courval (dédié à la fabrication des flacons et pots en verre pour l'industrie du luxe) et dont l'effectif salarié est d'environ 1 200 personnes.

C'est donc tant pour répondre à l'enjeu du maintien d'une offre d'équipements et de services publics au bénéfice des habitants des communes des vallées de la Bresle et du Liger, qu'à celui d'une dynamique résidentielle qui pourrait être plus soutenue par la proximité du site Pochet du Courval – Guimerville que la CC2SO et la commune de Senarpont entendent :

- **Objectif 2.1** : conforter les équipements publics
- **Objectif 2.2** : exploiter les équipements sportifs existants
- **Objectif 2.3** : conduire une réflexion sur le développement des services

## Orientation 3 – Revaloriser le cadre urbain, bâti et paysager des communes

En lien avec le caractère rural du territoire, le diagnostic a mis en exergue une approche relativement fonctionnelle des espaces publics et du bâti, en particulier du bâti devenu obsolète et/ou vacant du fait de l'évolution des pratiques agricoles et de la diminution du nombre de petites exploitations familiales. Or l'attrait résidentiel et touristique des communes vient, notamment, de la qualité du cadre de vie qu'elles offrent : bâti dont l'entretien permet de révéler les caractéristiques patrimoniales locales ; espaces publics supports de pratiques récréatives ; fleurissement et végétalisation composant un paysage plaisant, en même temps qu'ils permettent une économie de ressources (en eau et en moyens humains notamment) et contribuent à limiter les impacts des dérèglements climatiques ; abords pastoraux et bocagers des villages ; etc.

Au-delà, le bâti existant, quel qu'il soit, représente un potentiel en termes de production de logements, d'hébergement touristique, d'accueil de petits commerces et services, etc. qu'il va falloir savoir exploiter dans la perspective d'une réduction massive de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. S'insérer dans l'existant peut par ailleurs contribuer à (ré)intensifier la vie de village.

Pour ce faire, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont entendent :

- **Objectif 3.1** : préserver le caractère identitaire des villages en respectant les morphologies urbaines et bâties patrimoniales
- **Objectif 3.2** : réhabiliter et/ou reconvertir le patrimoine bâti ancien, en particulier le patrimoine bâti agricole devenu sans usage
- **Objectif 3.3** : organiser le tissu villageois autour d'espaces publics fédérateurs et de qualité, en y intégrant des équipements de loisirs à destination des enfants

- **Objectif 3.4** : préserver et/ou conforter les composantes paysagères villageoises : haies, pâtures, prairies, tours de ville, venelles, mares, patrimoine arboré, vergers, etc.
- **Objectif 3.5** : veiller à l'intégration des nouvelles constructions, en particulier lorsqu'elles se situent en lisière du tissu bâti existant

### Orientation 4 – Produire une offre d'habitat diversifiée, en œuvrant prioritairement dans l'existant

Depuis plusieurs années, la Région de Oisemont voit sa population décroître sous l'effet conjugué de soldes naturel et migratoire négatifs, mais aussi fortement vieillir. Si les ressorts de l'inversion de ces tendances tiennent évidemment à l'accès à l'emploi, aux équipements et services (dont la desserte numérique), la qualité du cadre de vie et l'accès à un logement adapté à toutes les étapes de la vie et abordable en sont aussi. Or la Région de Oisemont ne produit quantitativement pas assez de logements pour répondre aux besoins de sa population, et l'offre n'est globalement pas suffisamment variée tant en termes de typologies que de programmes.

Afin de répondre à une diversité croissante de situations, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont entendent :

- **Objectif 4.1** : accroître la production de logements pour satisfaire aux besoins de la population actuelle, et permettre l'accueil de nouvelles populations en s'appuyant sur les objectifs du SCOT et la maille territoriale de la Région de Oisemont
- **Objectif 4.2** : diversifier l'offre, en particulier à destination des jeunes ménages et des personnes en perte d'autonomie

- **Objectif 4.3** : remettre sur le marché les logements vacants et rénover le parc ancien en lien avec les objectifs du Programme d'intérêt général (PIG) porté par la CC2SO
- **Objectif 4.4** : mobiliser les acteurs de la filière du bâtiment dans ces perspectives

### Orientation 5 – Favoriser les mobilités alternatives aux déplacements motorisés à toutes les échelles

Depuis plusieurs années maintenant, la CC2SO porte une politique ambitieuse et concrète en termes d'offre de transports collectifs, tant pour permettre l'accès aux équipements et services du territoire que vers l'extérieur, ce à destination de tous les publics.

Pour favoriser les alternatives aux déplacements individuels motorisés, il convient cependant d'agir à toutes les échelles, au premier rang desquelles celle de l'hyperproximité, c'est-à-dire de la marche et du vélo. Et plusieurs enjeux sont à considérer : économique, écologique et de santé publique évidemment ; mais aussi celui d'un aménagement plus qualitatif, confortable et sécuritaire des espaces et voies publics. Là encore, agir pour améliorer les pratiques quotidiennes favorisera des pratiques plus occasionnelles de loisirs, de visites et/ou de séjours sur le territoire.

En cohérence avec leurs compétences respectives, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont et la CC2SO entendent ainsi agir pour :

- **Objectif 5.1** : inciter à une mobilité active dans les centres-bourgs et villages
- **Objectif 5.2** : revaloriser les chemins ruraux et le réseau secondaire pour des déplacements à pied et à vélo entre les communes
- **Objectif 5.3** : développer la desserte en transports collectifs vers les principaux pôles d'équipements, de services et d'emplois de la CC2SO, et au-delà

- **Objectif 5.4** : accompagner et organiser le développement du co-voiturage
- **Objectif 5.5** : investir prioritairement le tissu urbanisé existant et optimiser la localisation des nouvelles opérations



# MÉNAGER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

## Ménager les ressources du territoire

Comme l'ensemble des territoires, la Région de Oisemont a à faire face à de nombreux enjeux environnementaux pour continuer d'offrir des conditions de vie soutenables, à ses habitants et à ceux qui souhaitent s'y installer.

Que faut-il entendre, vu depuis la Région de Oisemont, par « des conditions de vie soutenables » ?

En référence à la vision développée par Kate Raworth, économiste, représentée sous la forme d'un *donut*, il s'agit, à l'échelle d'un territoire comme celui de la Région de Oisemont, **de répondre aux besoins fondamentaux de la population en ménageant – au sens d'employer avec mesure, de manière à conserver, à utiliser au mieux – les ressources locales.**

Ainsi, les communes de la Région de Oisemont font le choix d'un développement modéré s'inscrivant dans le tissu bâti existant : en réhabilitation du bâti ancien d'une part ; en renouvellement urbain et en densification d'autre part. Outre les enjeux de réduction massive de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation de leur socle écologique et paysager et de diminution des besoins énergétiques liés à l'activité humaine, elles entendent ainsi agir, à leur échelle, sur la consommation de matières premières nécessaires à la construction et à l'aménagement.

Cette volonté vise également à accompagner le maintien, l'évolution et la diversification de l'activité agricole sur le territoire, en prenant en compte les difficultés et la volonté d'entreprendre des agriculteurs du territoire, tout en protégeant les terres agricoles.

À l'inverse, elles ont, depuis plusieurs années, assez largement contribué au déploiement de l'énergie éolienne. Sans remettre en cause ce potentiel, elles souhaitent aujourd'hui diversifier les sources de production en recherchant un meilleur équilibre coûts – avantages : moindre impact sur les paysages et l'image du territoire pour une consommation au plus près des lieux de production.

Enfin, accompagnée en cela par des partenaires tels que l'AMEVA<sup>1</sup> et le SMAB<sup>2</sup>, la CC2SO entend mettre en œuvre les conditions d'une réduction de l'exposition des biens et des personnes aux risques, liés en particulier au ruissellement.

### ➤ Orientation 1

Sauvegarder et consolider les composantes écologiques et paysagères de la trame verte et bleue, à toutes les échelles de territoire

### ➤ Orientation 2

Valoriser les patrimoines ruraux

### ➤ Orientation 3

Réduire les besoins énergétiques et diversifier les potentiels de production d'énergie renouvelables

### ➤ Orientation 4

Maîtriser le risque ruissellement

### ➤ Orientation 5

Contribuer à la pérennité des exploitations agricoles et accompagner la diversification

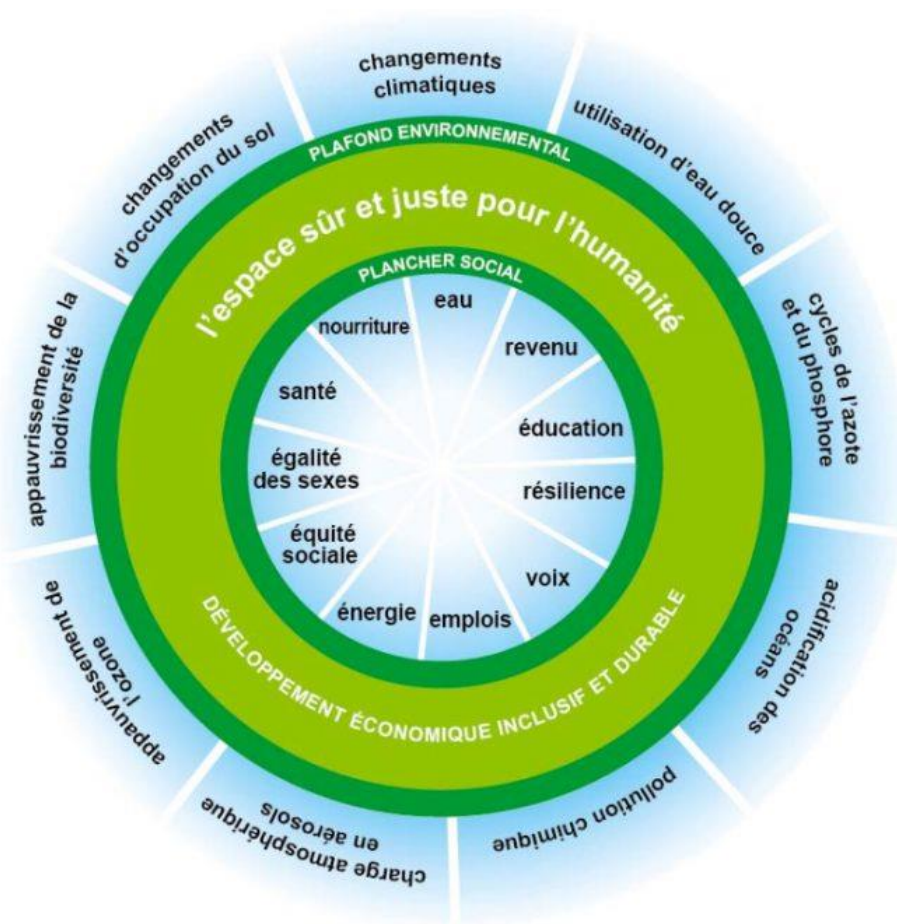
### ➤ Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

<sup>1</sup>Syndicat mixte, Établissement public territorial de bassin (EPTB) de la vallée de la Somme

<sup>2</sup>Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle

## Illustration de la théorie du donut

Kate Raworth, 2018



Source de l'image : Oxfam France

Le premier cercle vert est le « plancher social » : il constitue le but   atteindre pour assurer l' panouissement de chacune et chacun.

Le second cercle est le « plafond environnemental » : il constitue une limite dans l'utilisation des ressources.

L' quilibre   trouver se situe entre ces deux cercles.

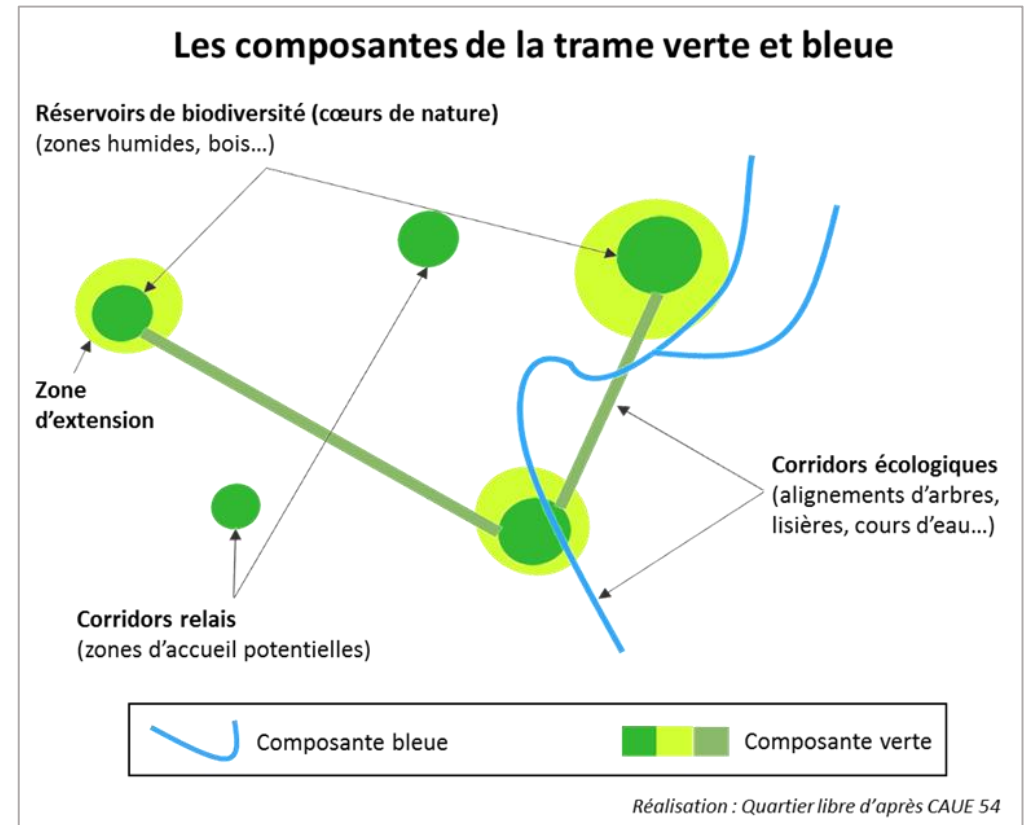
## Orientation 1 – Sauvegarder et consolider les composantes écologiques et paysagères de la trame verte et bleue, à toutes les échelles de territoire

Outil de préservation de la biodiversité introduit en 2009 dans le code de l'environnement, la trame verte et bleue désigne l'ensemble des milieux naturels ou semi-naturels terrestres et les réseaux aquatiques et humides d'un territoire. C'est en quelque sorte l'infrastructure naturelle qui permet en particulier aux espèces, animales et végétales, de circuler et d'interagir.

La préservation des continuités écologiques et plus largement de la biodiversité contribue au maintien des services rendus par les écosystèmes : épuration des eaux, fertilité des sols, pollinisation, prévention des inondations, régulation des crues, amélioration du cadre de vie. Elle contribue à la qualité et la diversité des paysages. Elle peut également favoriser l'innovation et la dynamique économique d'un territoire.

Conscientes des enjeux attachés à son bon fonctionnement, de l'opportunité que représente une meilleure prise en compte de ses composantes dans les aménagements futurs mais aussi de la nécessité d'agir à plus grande échelle, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont entendent œuvrer, aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés, à :

- **Objectif 1.1** : préserver et mettre en valeur les composantes spécifiques de chaque entité paysagère structurante (vallées humides, plateaux, vallées vertes)
- **Objectif 1.2** : préserver la naturalité des vallées, prendre en compte les risques et limiter le développement des activités humaines
- **Objectif 1.3** : préserver et conforter le réseau de boisements, haies et le patrimoine arboré communal
- **Objectif 1.4** : éviter la consommation de foncier à vocation naturelle



## Orientation 2 – Valoriser les patrimoines ruraux

Si le cadre urbain, bâti et paysager des communes de la Région de Oisemont nécessite une attention plus grande, ces dernières ne sont pas sans compter nombre d'éléments de patrimoine ordinaire qui reflètent leur histoire, l'évolution de l'urbanisation, des usages et pratiques locales, etc. : puits, calvaires, chapelles, mottes castrales ou féodales, maisons de maître, etc.

Par méconnaissance ou désintérêt, ce patrimoine ordinaire peut être malmené, dans le cadre de rénovations, constructions, aménagements, etc. voire disparaître par manque d'entretien.

Si les communes y sont attachées, le faire connaître au plus grand nombre et édicter quelques prescriptions de nature à en encadrer l'entretien et/ou la réhabilitation peut en favoriser la préservation dans le respect de ses caractéristiques originelles, et inciter à sa découverte.

C'est pourquoi, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont entendent :

- **Objectif 2.1** : préserver et mettre en valeur le petit patrimoine
- **Objectif 2.2** : préserver et mettre en valeur les chemins ruraux
- **Objectif 2.3** : préserver, aménager et valoriser les points de vue structurants depuis et sur les vallées

## Orientation 3 – Réduire les besoins énergétiques et diversifier les potentiels de production d'énergie renouvelables

Qu'il s'agisse de lutter contre les dérèglements climatiques ou de limiter l'impact de l'évolution des prix et de la disponibilité des énergies fossiles sur les ménages et l'économie locale, l'accroissement de l'autonomie énergétique du territoire est un objectif à atteindre en :

- maîtrisant voire diminuant les besoins ;
- exploitant tous les potentiels de production d'énergie renouvelable.

Dans cette perspective, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont et la CC2SO s'engagent à :

- **Objectif 3.1** : rénover le parc de logements anciens
- **Objectif 3.2** : offrir des alternatives aux déplacements motorisés individuels
- **Objectif 3.3** : contenir le parc actuel de production d'énergie éolienne par la limitation de la consommation/du morcellement du foncier agricole, et encourager son renouvellement sur les implantations actuelles
- **Objectif 3.4** : soutenir et accompagner les projets de développement d'énergies alternatives
- **Objectif 3.5** : exploiter les potentiels de production d'énergie photovoltaïque



## Orientation 4 – Maîtriser le risque ruissellement

La pluviométrie, la topographie et la géologie sont des facteurs propices à la production du ruissellement sur le territoire et avec lesquels il convient de composer. À l'inverse, d'autres facteurs, possiblement aggravants, sont directement liés à l'organisation des activités humaines : urbanisation (localisation et morphologie des opérations, imperméabilisation, type d'aménagements, etc.) ; gestion des cours d'eau, des paysages ; agriculture ; etc. C'est sur ces facteurs qu'il convient d'agir pour maîtriser le risque.

Si les inondations et coulées de boue auxquelles le territoire est globalement confronté attestent de sa sensibilité face au risque ruissellement, et que ces événements ont conduit à la réalisation d'études à l'échelle de communes telles que Fresnes-Tilloloy, Frettecuisse, Le Mazis et Oisemont, et à une échelle plus large (diagnostic de lutte contre l'érosion des sols sur le bassin versant du Liger, étude de ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant amont de la Vimeuse, etc.), l'aggravation prévisible du risque, tant en termes d'intensité que de fréquence, impose une prise en compte plus systématique dans les projets d'aménagement et de construction.

C'est pourquoi, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont entendent :

- **Objectif 4.1** : limiter l'imperméabilisation du sol, à toutes les échelles de projet
- **Objectif 4.2** : préserver et entretenir les éléments de paysage et les aménagements ralentissant les écoulements
- **Objectif 4.3** : adapter l'existant aux risques prévisibles
- **Objectif 4.4** : mieux prendre en compte les axes de ruissellement naturels et artificiels dans les choix d'urbanisation future

## Orientation 5 – Contribuer à la pérennité des exploitations agricoles et accompagner la diversification

La Région de Oisemont est riche de son agriculture : en 2020, 81,3%<sup>1</sup> de la surface du territoire sont cultivés, 166<sup>2</sup> exploitations y sont en activité et environ 30%<sup>3</sup> des emplois sont occupés par des agriculteurs exploitants (2,2% à l'échelle du département de la Somme ; 8,3% à l'échelle de la CC2SO).

Parmi ce qui la distingue : l'importance de l'élevage dans l'économie agricole du territoire ; peu de maraîchage ; une faible diversification, peu tournée vers l'hébergement touristique mais principalement vers la vente directe de viande.

Ce portrait, dressé à grands traits, se lit sur le terrain : prégnance du paysage pastoral autour des villages, bâtiments agricoles imbriqués dans le tissu urbain, faible offre d'hébergement touristique et d'activités à la ferme, etc.

Soucieuses de contribuer à la pérennité de l'activité agricole et d'accompagner son évolution, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont entendent :

- **Objectif 5.1** : limiter et optimiser la consommation du foncier agricole
- **Objectif 5.2** : éviter l'enclavement des exploitations agricoles et des terres agricoles, notamment au sein du tissu urbanisé et permettre l'évolution du bâti nécessaire à l'activité
- **Objectif 5.3** : préserver les pâtures nécessaires à l'élevage
- **Objectif 5.4** : améliorer les conditions de circulation des engins agricoles
- **Objectif 5.5** : permettre la reconversion du bâti agricole (gîtes, chambres d'hôtes, logements locatifs, vente directe, etc.)
- **Objectif 5.6** : améliorer les liens entre l'agriculture et les habitants

<sup>1</sup>Source : Recensement général agricole 2020

<sup>2</sup>Source : Recensement général agricole 2020

<sup>3</sup>Source : Insee 2021

### Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

La première phase de la loi Climat et Résilience consiste à **réduire nationalement de 50 % la consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) entre 2021 et 2031, par rapport à la consommation de la période 2011-2020, aussi appelée période de référence.**

**Au cours de cette période de référence**, la consommation d'espaces NAF des communes de la Région de Oisemont a globalement représenté **19,4 ha soit environ 1,94 ha/an**, principalement liée au développement de l'habitat individuel diffus et à l'accueil d'activités économiques à Oisemont. Elle s'établit par ailleurs à **23,96 ha sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit environ 1,84 ha/an.**

Sur la période de référence (2011-2020), la consommation d'espaces NAF se répartit ainsi :

- communes de moins de 100 habitants : 11,34%
- communes de 101 à 150 habitants : 18,70%
- communes de 151 à 200 habitants : 17%
- communes de 201 à 379 habitants : 26,51%
- Senarpont : 3,24%
- Oisemont : 9,64%

Par les orientations que le présent PADD porte, et la mise en œuvre progressive du Plan local d'urbanisme intercommunal, la CC2SO et les communes de la Région de Oisemont fixent les objectifs suivants :

1. **Réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation inscrites dans les documents d'urbanisme existants** (PLU de Oisemont, PLU de Senarpont et carte communale de Fresnes-Tilloloy), en particulier à vocation d'activités

économiques et d'équipements, et les « restituer » à l'agriculture, à la forêt ou à la nature : le scénario retenu conduit à réduire ces surfaces **d'environ 25 ha.**

2. **Réduire les emplacements réservés intégrés dans les documents d'urbanisme existants** (PLU de Oisemont et PLU de Senarpont) : le scénario retenu conduit à réduire ces surfaces **d'environ 1,3 ha.**
3. **Limiter l'impact de la production de logements par l'intensification de la remise sur le marché des logements vacants** : le scénario retenu en termes de remise sur le marché des logements vacants conduit à **éviter la consommation d'environ 10 ha d'espaces NAF** en comparaison de ce qu'elle aurait été sans changement de trajectoire par rapport à la période de référence (entre 2011 et 2020, le territoire de la Région de Oisemont a consommé 17,2 ha d'espaces NAF à destination de l'habitat alors que dans le même temps 145 logements ont été autorisés, soit une moyenne d'environ 1 200 m<sup>2</sup> d'espaces NAF consommés par logement autorisé).
4. **Privilégier le développement de l'habitat au sein des bourgs et villages**, en donnant la priorité au comblement des dents creuses et à l'optimisation du foncier disponible au sein des enveloppes bâties existantes, tout en prenant en compte l'activité agricole par l'exclusion des potentiels fonciers inscrits, en tout ou partie, dans un périmètre de réciprocité ; à la réhabilitation et à la reconversion du bâti ancien ou vacant, notamment agricole (zonage Uagri) ; à des **formes urbaines plus compactes qu'antérieurement mais respectueuses du tissu urbain rural caractéristique de la Région de Oisemont et garantes de son identité**, dans une logique de **compatibilité** avec le SCOT du Grand Amiénois. Au regard du scénario retenu, **83% des emprises mobilisées pour la production de logements sont situées à l'intérieur des parties actuellement urbanisées des communes, ce qui représente 85% du potentiel de production de logements hors remise sur le marché des logements vacants et 90% tous potentiels confondus.**

5. **Renouveler le modèle du développement résidentiel dans la Région de Oisemont** : pour répondre aux objectifs portés par le PADD en termes de revalorisation du cadre bâti et paysager villageois, et de diversification de l'offre d'habitat, l'objectif fixé vise à **diviser par 2 la surface d'espaces NAF consommée pour produire un logement**, et plus largement la surface de foncier consommé par logement produit afin de s'inscrire en cohérence avec les orientations du SCOT du Grand Amiénois.
6. **Redistribuer la consommation foncière entre pôles et villages** : si Oisemont et Senarpont concentrent l'essentiel des commerces et services, publics et marchands, du territoire, ce sont les communes rurales qui, plus attrayantes et moins contraintes, ont porté l'essentiel des dynamiques résidentielles passées. L'objectif visé ici consiste à inverser cette tendance en renforçant ces deux pôles afin de limiter l'étalement urbain et ses conséquences environnementales.
7. **Prioriser la mobilisation des potentiels fonciers diffus sur l'aménagement de nouveaux secteurs de développement dans les villages.**

# PLUi - RÉGION DE OISEMONT



**Rédaction et mise en forme :**  
Quartier libre + Julie Colin

**Illustrations et cartographies :**  
Quartier libre + Julie Colin (sauf  
mention contraire)

**Crédits photos :** Quartier libre +  
Julie Colin (sauf mention  
contraire)